L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance........$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour la 1re insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle. Orleans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

POUR LES ATTAKAPAS—Directement. Le vapeur DR. WATSON, ayant été acheté expressément pour ces voyages, [illegible] positivement mer[illegible] du commandement du capitaine [illegible] Margedo [illegible] autrefois le Saint [illegible] et des passagers pour [illegible] Franklin, Pattersonville, [illegible] sur la route [illegible] s'adresser à bord, vis-à-vis la
JOHN HALL,
No. 1, Front Levée.

POUR LES ATTAKAPAS—Via Plaquemine, Port St. Martinville, Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Débarcadère [illegible] Bœuf, Berwick &c. et tous les [illegible]. Le vapeur BIAMI-CHA, [illegible] W. Travis [illegible] maintenant son [illegible] Bienvenue [illegible] 31 courant à [illegible] P. M. [illegible] passage, s'adresser à
JOHN HALL, 1 Front Levée

POUR LA BALIZE, Fort Jackson et tous les ports intermédiaires—Le paquebot à vapeur MUSIC [illegible] quelques [illegible] remplacé par le steamer WAVE.
Le WAVE partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches [illegible] matin et de la Balize tous [illegible] A. M.
[illegible] aux heures [illegible]
[illegible] s'adresser à bord ou au capitaine J. [illegible]
A. LAROSE & Co.
25 aout. 71 Vieille Levée

[illegible] ST. LANDRY, capitaine B. GILBERT, en place [illegible] BELLE CREOLE.
POUR LA FOURCHE, Plaquemine, Bayou R[illegible], Bayou Sara, et tous les ports intermédiaires. Le vapeur ST. LANDRY [illegible] semaine, partant de la Nouvelle-Orléans [illegible] les dimanches et jeudis à dix heures A. M. [illegible] Bayou Sara tous [illegible] A. M. Le jeudi dix [illegible]
[illegible] ST. LANDRY [illegible]
[illegible] ST. LANDRY [illegible] excellents arrangements [illegible] passagers et du fret dans le [illegible] passage, s'adresser au capitaine à bord, [illegible] Bienville. Le [illegible] sera prêt à recevoir [illegible] samedis matin. 14 aout

PAQUEBOT POUR LE BAYOU SARAH—L'arrangement suivant a été pris par les capitaines des vapeurs CLINTON et BELLE CREOLE, pour le reste de l'été.
Le CLINTON, capitaine Bird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à dix heures A. M. [illegible] Fort [illegible] Bayou Sara [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] A. M.
La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, partira de [illegible] Bayou Sara [illegible] dimanche [illegible]

Le vapeur Brillant à vendre.
Le beau vapeur BRILLANT, ses agrès, [illegible] sera vendu à des conditions libérales. Il est en très bon état et classé A 1, aux bureaux d'assurances. [illegible] quatre années de service, et les dimensions suivantes: 204 pieds de quille, 34 de baux [illegible] pouces de diamètre [illegible] pieds de course [illegible] S'adresser à
Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

A VENDRE. Le vapeur WAVERLY, ses agrès [illegible] tel qu'il se [illegible] Pour plus amples informations [illegible] s'adresser à
JOHN HALL,
1, Front Levée.
[illegible] 26 m

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT RÉGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. [illegible], commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington, [illegible] Lac Pontchartrain, tous les [illegible] après l'arrivée des chars [illegible] A. M. [illegible] de Covington [illegible] heures et [illegible]
J. F. BERCIER & Co., Agents,
Vieille Levée

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE,
No. 62, Vieille Levée [illegible] St. Louis.
[illegible]
ROBERT MURPHY,
No 62, Vieille Levée

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le [illegible] FAME, capitaine A. Dugas, a [illegible] expressément pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour le [illegible] Nouvelle-Orléans tous les mercredis [illegible] Thibodeaux tous les samedis [illegible] passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK—Le navire WABASH, capitaine Wm. Hathaway, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible]
J. W. STANTON & Co.,
[illegible] Magasins et Lafayette

POUR CHARLESTON ET SAVANNAH—La goelette HENRY JENKINS [illegible] ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible] S'adresser à bord, vis à vis la [illegible]
I. H. C. WOOD,
20 aout. 80, Magasins

POUR NEW-YORK—La barque paquebot [illegible] GENESSEE, capitaine Grege [illegible] chargement partira sous peu. Pour fret [illegible] s'adresser à bord, presqu'en face de l'hotel [illegible]
JAMES E. WOODRUFF
60, Camp.

POUR NEW-YORK—La barque AT[illegible] LEON [illegible] Ward, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune

POUR MATAGORDA—Le beau brick LEOPOLD O'DONNELL, [illegible] J. Pemberton partira incessamment. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A. LAROSE & Co,
71 Vieille Levée

POUR LA HAVANE—Cette semaine. Le beau [illegible] STREET, capt. McConnell, [illegible] 200 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN ALEXANDER,
28 Commune

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier, de première classe, P. SOULE, capitaine [illegible] ayant presque tout son chargement engagé et [illegible] partira sous peu. Pour reste de fret ou passage ayant de belles cabines fermant, s'adresser à
TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille Levée,
ou à Wm. H. SIMMONS, 44, Poydras

POUR COWES—Le navire fin voilier [illegible] McLEON, capitaine Dyer, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à [illegible] ou à L. H. GALE,
93 Commune

POUR BREME—Le navire NORFOLK, capt. Rogers ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR ANVERS—Le navire fin voilier CHARLES CARROLL, capitaine Foster, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 100 tonneaux de plus ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
93 Commune

POUR ROTTERDAM—Le navire fin voilier de première classe, PLATO, capitaine Bearse, partira sous peu. Pour fret de 5 à 10 milliers de douves, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ONECO, capt. Drew, partira sous peu.—Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire WARREN, capitaine Taylor, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR MARSEILLES—Le navire français LYDIE, capitaine Mailhos, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
AUG. MOLIER,
90 rue St Louis

☞ Durant mon absence temporaire de cette ville, M. HENRY BLOOD sera mon seul agent autorisé et fondé de pouvoirs. Toute autre procuration est par le présent révoquée.
FROST & Co. 23 juil

ASSOCIÉ DEMANDÉ par un encanteur, dans le but d'augmenter les affaires d'une branche lucrative. Tout homme respectable, possédant un petit capital, pourra devenir associé spécial ou général. S'adresser par lettre A. C. au No. 114 rue de Chartres, au magasin de M. J. JARNNE.
24 aout—6

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

OUTILS de charpentier—Egoïnes, scies à raser et à tenon, varloppes de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds-de-roi, viroles, limes, rappes, spoke-chevre, vrilles, tenailles, marteaux, casse-têtes pour poser les bardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
28 av 48, Chartres

FARINE—400 barils City Mills, de St. Louis; 100 dito Quincy Mills, de l'Illinois; 330 dito Washington, de St. Louis; 420 dito Western Reserves; 200 dito [illegible], de qualité supérieure, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
26 aout 34 Tchoupitoulas

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1846.

FIEVRE JAUNE.—Quelques bruits inquiétans ayant couru hier par la ville, l'un de nos collaborateurs a pris la peine de se transporter à l'Hôpital de Charité pour s'assurer des faits qui pouvaient y avoir donné lieu. Une enquête minutieuse lui a donné la certitude QU'UN SEUL CAS bien caractérisé de fièvre jaune s'était présenté dans cette institution. C'est un Allemand, nommé Horan, qui est entré à l'Hôpital le 29 août et qui a succombé le 31. Ce n'est absolument rien qu'un de ces cas sporadiques qui se présentent chaque année; mais jusqu'à ce moment rien ne peut encore nous faire craindre une épidémie. Tout porte à croire au contraire que nous l'éviterons.

VOLONTAIRES.—Nous avons appris hier qu'il y a dans ce moment à l'Hôpital 120 volontaires, dont la plupart sont affectés de dyssenterie.

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Les admissions durant le mois d'août se sont élevées à 735; les sorties à 614; les décès à 56.

WASHINGTON.—On continue à affirmer que M. BANCROFT quittera le département de la marine le 1er octobre prochain. On lui offre, dit-on, le choix entre la mission de France et celle d'Angleterre. M. John Y. Mason, qui est aujourd'hui avocat général, reprendrait le poste de secrétaire de la marine qu'il a déjà occupé sous M. Tyler. Robert Rantoul, du Massachusetts, ou Franklin Pierce, du New-Hampshire, tous deux fort habiles jurisconsultes, recueilleraient la succession de M. Mason.

"La partie que l'on a entamée pour flouer encore une fois la Pennsylvanie, écrit la correspondance du *Patriot* de Baltimore, est plus avancée que je vous le disais hier. Je savais bien que M. Buchanan, M. Dallas, M. Kane et quelques autres y tenaient les cartes, mais je ne savais pas que Robert J. Walker s'en mêlait aussi. Mais vous pouvez voir, dans quelques-uns de ses organes, et notamment dans le *Herald* de New-York, que M. Walker est en faveur de modifications à opérer dans le nouveau Tarif, et qu'il recommandera l'imposition d'un droit plus fort sur le charbon et sur le fer, afin d'appaiser et de satisfaire la Pennsylvanie." On voit que le cabinet marche de concert.

LE GÉNÉRAL GAINES.—La Cour d'Enquête, chargée de la conduite du vieux général, a rendu un verdict tel qu'on pouvait l'attendre d'un tribunal éclairé. C'est celui qu'avait prononcé à l'avance l'opinion publique. Après avoir blamé fort modérément quelques-uns des actes de l'ex-commandant de la division de l'Ouest, la Cour fait remarquer que les fautes qu'il a pu commettre, n'ont eu pour cause qu'un empressement un peu trop grand, inspiré par un zèle et un patriotisme qui commandent l'indulgence.

La procédure de la Cour d'Enquête a été adressée au Secrétaire de la guerre qui l'a soumise au Président, et qui, d'après son injonction, a résumé dans un ordre du jour adressé à l'armée, les divers points sur lesquels la Cour a trouvé le général en défaut. M. Marcy ne manque pas de les faire ressortir avec soin, tandis qu'il laisse un peu dans l'ombre les motifs d'excuse que la Cour avait indiqués avec soin. "Le Président, dit-il, voit avec un profond regret les abus d'autorité auxquels s'est laissé aller le commandant de la division de l'Ouest; et tout en étant fort disposé à prendre en considération les circonstances qui peuvent tendre à pallier sa conduite, il ne saurait y rien trouver qui puisse le dispenser d'exprimer sa désapprobation formelle des actes irréguliers et non autorisés, accomplis par cet officier. Mais pour faire droit à la recommandation de la Cour, et convaincu comme elle "des loyaux et patriotiques motifs, ainsi que du zèle public, qui ont dicté sa conduite," le Président ordonne que la procédure dirigée contre le général Gaines n'ira pas plus loin." Le Président, ou plutôt son Secrétaire, insiste sur la nécessité de la subordination dans l'armée. Le courage est chose naturelle aux guerriers américains; qu'ils s'appliquent surtout à y joindre la plus stricte obéissance.

HISTOIRE D'ANITA.—M. de Courmont poursuit son œuvre avec le plus louable courage: une troisième satire vient flageller encore l'un des plus monstrueux abus de la société et le poète a trouvé cette fois comme les précédentes des inspirations pleines de force et de vérité. Il prend corps à corps "la Prostitution, la hideuse Déesse." Elle est, dit-il,

Elle est de la cité souveraine maîtresse;
Elle élève en tous lieux son impudique autel;
La rue est le parvis de son temple charnel.
...Partout dans nos maisons colportant des messages,
Les Dames Roses vont corrompre les plus sages.

Puis il demande à nos législateurs s'il n'y a pas quelque moyen de mettre fin à de pareils désordres; à ce propos il leur raconte une touchante histoire de séduction dont la victime finit par n'avoir plus d'autre asile que "l'antre impur de l'horrible Déesse"; puis il termine par cet énergique appel:

....Législateurs, protégez nos familles;
Allez traquer le vice au fond de son bazar,
Et d'un impot vengeur frappez le Lupanar!
Vous songez trop au corps, vous oubliez les âmes;
L'avenir d'un grand peuple est dans l'honneur des femmes.

Le poète appuie, comme on le voit, les réclamations que les citoyens et la presse ont adressées si souvent à l'autorité. Nous ne croyons point, comme semble le faire M. de Courmont, que la législation et les ordonnances puissent arrêter la prostitution; mais nous croyons que l'autorité doit à la morale publique d'en restreindre les abus extérieurs. Notre Conseil Municipal a déjà commencé cette tâche; mais elle est loin d'être accomplie. La nouvelle satire de M. de Courmont, comme un écho de la voix publique, contribuera sans doute à rappeler à nos aldermen la nécessité d'y persévérer.

BIOGRAPHIE DU GENERAL TAYLOR.—Nous devons à l'obligeance de M. Steel, libraire, rue du Camp, un exemplaire d'une biographie détaillée du général Taylor. Le prix n'est que de 25 cents, et pas un seul des admirateurs du vainqueur de Palo-Alto ne voudra se priver du plaisir d'apprendre à connaître ce digne guerrier.

Chronique Locale.

CONSEIL DE LA 2ME MUNICIPALITÉ.—*Séance d'hier.*—Le secrétaire donne lecture du rapport hebdomadaire du trésorier.

Plusieurs soumissions pour des travaux d'améliorations, sont référées au comité des rues et débarcadères. Un mémoire sur le dangereux état de certaines rues dans le 3e district, est également renvoyé à ce comité.

Le secrétaire donne lecture d'une communication du Conseil-Général, annonçant aux aldermen de la 2me Municipalité, que cette première assemblée est saisie d'une résolution dont l'objet est de rendre les taxes égales et uniformes dans toutes les parties de la ville. Cette communication est référée à un des comités permanens.

M. Landis, du comité sur la maison de correction, présente un rapport au nom de la minorité, où il combat les conclusions du rapport de la majorité introduit à la dernière séance. Ces conclusions sont fausses et ne reposent que sur de vagues rumeurs. La Municipalité tire un immense avantage de la maison de correction, qui, loin d'être pour elle une cause de ruine, sera un jour une abondante source de revenus. Il serait absurde d'abolir une institution d'une utilité aussi incontestable.

M. Peters appuie le rapport de M. Landis. Celui de la majorité fourmille d'erreurs; c'est une pièce ridicule et qui n'eût pas dû être soumise au Conseil. S'il existe des griefs contre l'administration de la maison de correction, qu'on les expose et que l'on demande une enquête. Mais non, on voudrait supprimer un de nos établissemens les plus utiles, sans se donner la peine de rechercher la vérité.

Une discussion prolongée s'engage entre divers membres. M. Reynolds propose enfin de renvoyer les deux rapports au comité qui les a présentés. Cette motion est mise aux voix et adoptée par 7 contre 4.

Le Conseil s'ajourne ensuite après avoir passé une résolution en vertu de laquelle le trésorier sera assisté de deux bons comptables, à raison de $100 par mois chacun, lesquels seront élus par le Conseil.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—Il ne s'y est rien passé d'important hier.—Un nommé Michael McCarthy, prévenu d'avoir soustrait une somme d'argent, a demandé et obtenu que l'investigation fût renvoyée à ce matin.

David Lother dit Mathews, accusé d'avoir acheté pour une somme extrêmement minime un cheval qu'il savait avoir été volé, a été envoyé à la Première Cour de District.

COUR DU RECORDER GENOIS.—Oliver Parry, prévenu de parjure, a comparu hier matin devant le recorder Génois, et renvoyé en prison pour être de nouveau examiné plus tard.

Trois ou quatre individus, arrêtés pour avoir troublé le repos public, ont dû fournir le cautionnement d'usage.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—La demande de mise en liberté adressée à cette Cour par le capitaine Eli Anthony, a été écartée hier par le juge Preston. Le prévenu restera en prison jusqu'à ce qu'il soit jugé.

M. SIGUR, le nouvel avocat de district, s'est présenté pour prêter le serment requis des fonctionnaires publics. L'avocat-général se levant aussitôt, a adressé au prédécesseur de M. Sigur, quelques paroles pleines de bienveillance, et a loué le zèle que cet officier avait toujours mis à servir l'Etat. Le juge Preston a répondu sur le même ton et a exprimé les mêmes sentimens.

La Cour s'est ensuite ajournée après avoir ordonné un nouveau tirage de cent noms pour lundi prochain.

RECOLTE DE COTON.—Le *Ledger* du Bayou Sarah prétend que l'on a beaucoup exagéré les ravages de la chenille.

ACCIDENTS.—Le *Tom Kirkman*, allant de Memphis à Louisville, s'est heurté près du Devil's Elbow, contre un chicot qui lui a fait à l'un des flancs des avaries assez graves; il a pu cependant continuer sa route. Peu de tems après, l'un des ingénieurs est tombé à l'eau, et s'est noyé.

M. SAWYER, ce représentant de l'Ohio qui s'est rendu célèbre à la dernière session, par le repas de saucisses et du lard qu'il faisait en pleine chambre, a été mis de côté par ses constituants qui lui préfèrent Wm. Armstrong.

☞ LA MALLE du Nord a manqué hier au-delà de Baltimore.

PHILADELPHIE.—Un affreux accident est arrivé à bord du *Palmetto*, le 23 courant, au moment où il quittait le débarcadère de la rue du Sud. Une feuille de l'une des chaudières se détacha et l'eau tombant sur le fourneau produisit une quantité de vapeur telle qu'elle tuât sur le coup l'un des chauffeurs et brûla grièvement deux des ingénieurs. Le *Palmetto*, dit le *Chronicle* de Philadelphie, était l'un des trois bateaux à vapeur engagé dans cette ville par le gouvernement pour le service de l'armée.

CHENILLES.—Le *Courier* de Natchez annonce l'apparition d'une nouvelle race de chenilles, et craint qu'elle n'achève de détruire complètement ce que les premières venues avaient épargné. On ne peut pas encore prévoir le ravage que feront ces nouveaux ennemis. S'ils épargnent les comtés de Jefferson et d'Adams, la récolte y sera assez bonne.

LA SAISON ET LA RÉCOLTE.—Pluie le matin, pluie le soir, et pluie toute la nuit. On dirait que les habitans du ciel sont occupés à pleurer sur quelque chose, peut-être l'adoption du bill de tarif, à moins que ce ne soit autre chose. Nous n'avons jamais vu dans cette saison de l'année, des ondées pareilles à celles qui sont tombées la semaine dernière. Cependant le soleil a fini par montrer sa face qui est rudement chaude; et peut-être va-t-il nous donner enfin un peu de sécheresse, quoique l'aspect du ciel soit bien problématique. Nos planteurs se préparent à cueillir le coton, et ils seront sans doute à l'œuvre la semaine prochaine. Plaise à dieu que les deux espèces de chenilles qui dévorent le cotonnier, leur aient laissé assez pour payer leurs travaux.
(*Journal de Madison du 21 aout.*)

BRESIL.—Les journaux de Baltimore nous apportent quelques nouvelles de Rio Janeiro, reçues à New York et transmises par le télégraphe électrique. Ces nouvelles vont jusqu'au 16 juillet.

L'annonce de la guerre entre les Etats-Unis et le Mexique avait causé une grande sensation à Rio Janeiro. Les batimens américains ne pouvaient plus y obtenir de fret. Le commodore Rousseau, qui est toujours à bord de la frégate *Columbia*, a prévenu les armateurs que le *Plymouth* et le *Bainbridge* allaient arriver et que ces navires seraient chargés d'escorter tous les batimens qui le désireraient.

Le gouvernement Brésilien paraissait craindre quelques nouvelles difficultés avec la république Argentine; il s'occupait en conséquence à concentrer quelques troupes dans la province de Rio Grande.

SUICIDE.—Dernièrement dans une vieille maison abandonnée du comté de Cambden en Georgie, on a trouvé le corps d'un homme qui s'y était pendu. Auprès de lui se trouvait son chapeau qui contenait ces mots:

"Par le Dieu du ciel, je suis forcé de m'oter la vie, parce que j'ai été dépouillé de tous mes biens dans la Caroline du Sud.
[Signé] J. J. ABERNATHIE.

(*Communiqué.*)
AUX HABITANS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Presque toutes les gazettes des différentes paroisses de cet Etat nous donnent la malheureuse nouvelle que les chenilles sont dans les cotons et que la récolte, par ce malheur, sera réduite à moins de moitié dans beaucoup de paroisses. Il serait donc temps que les habitans songeassent à s'occuper d'une autre culture qui les dédommageraient de la perte que leur font éprouver une infinité de malheureuses circonstances qui viennent tous les ans diminuer leur revenu.

La seule culture qui puisse remédier à ce malheur et remplir la caisse des habitans cotoniers, est celle de la soie; les mûriers, dont la feuille est la nourriture des vers à soie, poussent naturellement au commencement du printemps, les œufs des vers à soie sont alors mis à éclore à une température de 20 degrés de Réaumur, et il n'y a plus alors qu'à nourrir les vers en leur donnant huit ou dix repas par vingt-quatre heures, de les tenir propre, c'est-à-dire de retirer la litière qui est sous eux tous les trois jours quand ils sont petits, et tous les deux et un jours quand ils sont grands, et de leur faire des petites cabanes en branchages pour qu'ils puissent faire leurs cocons.

Si les vers ont été bien soignés et que les cocons soient bons, chaque livre vaudra 50 cents. Si l'habitant veut lui-même filer sa récolte de cocons en soie grège, la livre de cocons lui donnera 60 cents au moins.

Mais les habitans disent avec raison: Nous n'entendons rien à cette culture. Je leur répondrai: Envoyez chez M. Maillé un ou deux jeunes domestiques intelligens de l'âge de 13 à 14 ans, depuis le mois de mars jusqu'à la fin du mois de juin; ils apprendront les principes de l'éducation des vers à soie, et l'année d'ensuite ils pourront faire votre récolte; vous n'aurez d'autres dépenses que celle de leur nourriture, qui peut aller à $5 par mois.

M. Maillé a une ferme de l'autre bord du lac, à environ deux milles du village de Covington, Etat de la Louisiane. Cette ferme n'est destinée qu'à la culture du mûrier pour élever les vers à soie, faire des cocons, les filer en soie grège et par la suite faire de la soie à coudre. M. Maillé a 250 arpents de terre et environ 150,000 pieds de mûriers de planté; il a une jolie petite machine qui a quatre tours pour employer quatre fileuses pour filer de la soie grège.—Cette machine, qui vient des ateliers de M. Locatelle, de Paris, ne coûte, rendue à la Nouvelle-Orléans, que $350. Les domestiques que l'on enverrait à M. Maillé apprendraient dans les quatre mois à filer avec cette machine.

M. Maillé n'a fait cette année que 600 livres de cocons, parce que ses mûriers sont trop jeunes; mais l'année prochaine il espère en faire 2,000 livres, et tous les ans son revenu augmentera dans la proportion de la croissance de ses mûriers.

Le principal, messieurs, c'est de la feuille qu'il vous faut. Plantez donc des mûriers, car ce n'est qu'à la troisième année que vous devez commencer votre récolte; plantez-les dans vos champs de coton à la distance de 15 pieds carrés, ce qui vous donnera environ 175 mûriers par arpent. Les mûriers, plantés à cette distance, ne vous empêcheront pas de cultiver vos cotons. La première et la seconde récolte, ces mûriers vous donneront environ $25, et la quatrième et la cinquième, $50. Cent arpents plantés de cette manière vous donneront $5,000, de plus une récolte de coton.

Lorsque vous en serez venu au chiffre de $50 par arpent, si vous voulez laisser reposer vos terres qui depuis nombre d'années sont plantées en coton, ce qui est peut-être la cause qui vous donne des chenilles qui dévorent votre récolte, plantez alors entre vos mûriers du maïs, des cow-beans, des giromons, des patates, enfin des céréales qui nourrissent vos nègres et vous donnent un revenu.

Lorsque j'ai parlé de $50 par arpent, ceci n'est que le revenu de la récolte d'un mois, et vous pouvez faire quatre récoltes dans les mois de mars, avril, mai et juin. La récolte de mars qui sera toujours la meilleure, devra vous donner les $50; je mets que les trois autres ne vous donnent que la moitié de la première, ce qui ferait $75 de plus, ou $125.

C'est le produit que doit donner chaque once d'œuf de vers à soie en réussissant médiocrement. 20 personnes devront soigner 30 onces d'œuf de vers à soie.

J'engage les personnes qui voudront se donner à la culture de la soie, d'aller voir la magnanerie de M. Maillé, à Covington, et ils seront convaincus de la vérité de tout ce que je dis ici. Venez me voir à Bouligny, et vous verrez une petite magnanerie qui vous donnera une idée de ce qu'il faut pour mener à bien l'éducation des vers à soie. Je crois qu'avec une dépense de $500, vous pourriez avec vos bâtisses faire une récolte de 20 onces d'œufs de vers à soie.

Malgré que M. Maillé achètera les cocons à un prix raisonnable, néanmoins, j'engagerai toujours les habitans à filer leur récolte; ils trouveront à vendre leur soie grise de $4, 50 à $5 la livre, soit au Nord de notre pays, à *qui nous devons la préférence*, soit en Angleterre ou en France.

Comme M. Maillé, l'année prochaine, n'espère faire que 20 onces de graines de vers à soie, vu que ses arbres sont encore trop jeunes, il ne s'engagerait à prendre que 15 ou 20 enfants, depuis mars jusqu'à la fin de juin. L'année d'ensuite il fera au moins 40 onces, et il pourra prendre le double d'élèves. Ceux qui se feront inscrire les premiers, auront la préférence pour la récolte de mars prochain à juin. Une lettre à cet effet adressée à M. J. B. Maillé, à Covington Louisiane, à laquelle M. Maillé fera de suite réponse, suffira pour servir d'engagement pour les élèves. De cette manière les connaissances de cette culture se propagera tous les ans de plus en plus dans notre Etat, et notre récompense sera dans le bonheur de l'avoir doté de cette riche industrie.
L. GARNIER.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance de Lundi, 31 août 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le Secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent:

L'honorable Jh. Génois, recorder; MM. les aldermen C. Dufour, James Marks, J. E. Faurès, A. Derbès, E. Wiltz, Z. Latour, 6.

Absens: MM. les aldermen R. Hagan, Jac. Duplessis, J. F. Slingerland, P. Shields, J. L. Fabre, E. Gicquel.

M. Gicquel est absent par congé.

Sur motion de M. Faurès, le Conseil prend un recès de dix minutes, et le sergent est envoyé à la recherche des membres absens.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, l'appel nominal constate la présence de MM. les aldermen Hagan, Duplessis, Slingerland, Shields, Dufour, Marks, Fabre, Faurès, Derbès, Wiltz et Latour.

Le procès verbal des dernières séances a été lu et approuvé.

Sur motion de M. Wiltz, l'absence de M. A. Derbès, pour cause de maladie, à la séance de vendredi, 28 du courant, a été excusée.

Le Conseil reprend en considération la résolution suivante de M. Latour, dont la discussion a été interrompue par l'ajournement.

Après un débat très animé entre MM. Latour et Hagan, la dite résolution a été adoptée ainsi qu'il suit, avec un amendement de M. Latour qui consiste à insérer dans la résolution, la date 25 mai 1846:

Résolu que le comité des améliorations est enjoint de suspendre la nomination des officiers attachés au département de la voierie jusqu'à ce que le dit comité ait fait son rapport sur la résolution du 25 mai dernier, qui lui a été référée et qui donne au Conseil la nomination des dits officiers.

Appel des comités.

M. Hagan, président du comité des améliorations, dit qu'il avait un rapport préparé pour cette séance, afin d'éviter de nouveaux débats il se contentera de présenter une résolution. Comme il est convaincu que le Conseil va changer la composition du comité au nom duquel il parle, et que, sans nul doute, les cinq nouveaux membres dont il se composera auront toute la confiance du Conseil, il pense qu'il est plus convenable de donner au comité des améliorations la nomination des officiers du département de la voierie, que de la laisser au voyer; il présente donc la résolution suivante:

Résolu que la nomination des officiers attachés au département de la voierie sera faite par le comité des améliorations.

M. Wiltz présente le substitut suivant:

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à nommer tous les employés du département de la voierie.

Sur motion de M. Dufour, ces deux résolutions sont déposées sur le bureau et référées à l'appel du Conseil.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, passe immédiatement à l'ordre du jour.

Le premier objet à l'ordre du jour est le rapport et les nouveaux règlemens présentés par le comité spécial chargé de réviser les anciens règlemens du Conseil. Sur motion de M. Derbès, le dit rapport et les dits règlemens sont mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le second objet à l'ordre du jour est la résolution de M. Marks ainsi conçue:

Résolu qu'à l'avenir le comité des améliorations sera composé d'un membre de chaque district, et que le Recorder est autorisé à nommer immédiatement le dit comité.

M. Fabre propose d'amender la résolution en effaçant les mots "le Recorder est autorisé à nommer immédiatement le dit comité" et à leur substituer "le Conseil procède immédiatement par la voie du scrutin à la nomination du dit comité. Le dit amendement mis aux voix, est adopté.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la résolution aussi amendée, a donné le résultat suivant: Pour la négative, MM. Hagan, Duplessis, Slingerland et Shields, 4; pour l'affirmative, MM. Dufour, Marks, Fabre, Faurès, Derbès, Wiltz et Latour, 7.

En conséquence la dite résolution a été adoptée ainsi qu'il suit:

Résolu qu'à l'avenir le comité des améliorations sera composé d'un membre de chaque district, et que le Conseil procède immédiatement par la voie du scrutin à la nomination du dit comité.

Le Conseil procède par la voie du scrutin à la nomination du comité des améliorations. MM. Duplessis et Dufour étant nommés vérificateurs, au dépouillement du scrutin il a paru que, sur onze votes déposés dans la boite,

M. M. R. Hagan en avait obtenu,	9
Cyprien Dufour,	8
A. Derbès,	7
E. Wiltz,	7
J. L. Fabre,	6

En conséquence, MM. Hagan, Dufour, Derbès, Wiltz et Fabre ont été proclamés dument élus membres composant le comité des améliorations.

M. Dufour remercie le Conseil de l'honneur qu'il lui a fait en le plaçant dans le comité des améliorations, mais ses occupations l'obligent à refuser; il propose de nommer à sa place son collègue du second district M. J. Marks, qui n'est encore d'aucun comité important. Cette proposition est acceptée et M. Marks est nommé membre du comité des améliorations.

MM. Hagan et Wiltz prient le Conseil d'accepter leur démission de membres du comité de finances. Sur motion de M. Fabre, les dites démissions sont acceptées, et MM. C. Dufour et Z. Latour sont nommés membres du comité de finances.

Sur motion de M. Duplessis, M. R. Hagan a été nommé président du comité des améliorations.

Sur motion de M. Dufour, le Conseil prend en considération la résolution de M. Hagan et le substitut de M. Wiltz, déposés sur le bureau. M. Wiltz retire son substitut.

Sur motion, la résolution suivante de M. Hagan, a été adoptée:

Résolu que la nomination des officiers attachés au département de la voierie sera faite par le comité des améliorations.

M. Wiltz, membre du comité de police, présente une résolution défendant d'établir des cimetières dans la Première Municipalité, à moins qu'ils ne soient situés à dix arpens au-delà du Bayou St. Jean. Sur motion, la dite résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

M. Marks présente la résolution suivante, laquelle sur motion, après dispense des règles, est prise en considération:

Résolu que toute résolution ou ordonnance autorisant le comité des améliorations à contracter pour des améliorations n'excédant pas la somme de cinq cents piastres, est et demeure abrogée et qu'à l'avenir ledit comité ne pourra dépenser plus de cent piastres sans avoir obtenu la permission du Conseil.

M. Dufour propose d'amender ladite résolution en substituant "deux cents piastres" à "cent piastres."

M. Wiltz propose le substitut suivant:

Résolu que la résolution donnant au comité des améliorations le pouvoir de dépenser la somme de cinq cents piastres est et demeure abrogée.

M. Derbès demande la question préalable. Ladite question est posée par le Recorder et décidée affirmativement. En conséquence, l'amendement de M. Dufour et le substitut de M. Wiltz sont rejetés.

L'appel nominal demandé sur l'adoption de la résolution présentée par M. Marks, il a paru que MM. Marks, Derbès, Wiltz et Latour avaient voté dans l'affirmative—4; et que MM. Hagan, Duplessis, Slingerland, Shields, Dufour, Fabre et Faurès avaient voté dans la négative—7. En conséquence, ladite résolution est rejetée.

M. Wiltz présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, est prise en considération:

Résolu que la résolution donnant au comité des améliorations le pouvoir de dépenser cinq cents piastres est et demeure abrogée.

M. Fabre demande au Recorder si pendant une discussion, une motion d'ajournement est à l'ordre. Le Recorder répond qu'une motion d'ajournement est toujours à l'ordre.

M. Fabre fait la motion que le Conseil s'ajourne. Cette motion est perdue. M. Hagan présente le substitut suivant, lequel, sur motion, a été adopté:

Résolu que la résolution donnant au comité des améliorations le pouvoir de dépenser cinq cents piastres est amendée de manière à fixer la somme à deux cent cinquante piastres.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain 7 septembre à 5 heures P. M.
JH. REYNES, secrétaire.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

PREMIÈRE PARTIE.

LE ROI S'ENNUIE.

Le roi qui était parti pour Marly, selon qu'il l'avait annoncé, donna l'ordre, vers trois heures de l'après-midi, qu'on le conduisît à Luciennes.

Il devait supposer que Mme Dubarry, au reçu de son petit billet, s'empresserait de quitter à son tour Versailles pour aller l'attendre dans la charmante habitation qu'elle venait de se faire bâtir, et que le roi avait déjà visitée deux ou trois fois sans y avoir cependant jamais passé une nuit, sous prétexte, comme il l'avait dit, que Luciennes n'était point château royal.

Aussi fut-il fort surpris en arrivant de trouver Zamore très peu fier et très peu gouverneur, s'amusant à arracher les plumes de la perruche qui essayait de le mordre.

Les deux favoris étaient en rivalité, comme M. de Choiseul et Mme Dubarry.

Le roi s'installa dans le petit salon et renvoya sa suite.

Il n'avait pas l'habitude de questionner les gens ni les valets, bien qu'il fût le plus curieux gentilhomme de son royaume; mais Zamore n'était pas même un valet; c'était quelque chose qui prenait son rang entre le sapajou et la perruche.

Le roi questionna donc Zamore.

—Mme la comtesse est-elle au jardin?

—Non, maître, dit Zamore.

Ce mot remplaçait le titre de Majesté, dont Mme Dubarry, par un de ses caprices, avait dépouillé le roi à Luciennes.

—Elle est aux Carpes, alors?

On avait creusé à grands frais un lac sur la montagne, on l'avait alimenté par les eaux de l'aqueduc, et l'on y avait transporté les plus belles carpes de Versailles.

—Non, maître, répondit encore Zamore.

—Où est-elle donc?

—A Paris, maître.

—Comment, à Paris!... La comtesse n'est pas venue à Luciennes?...

—Non, maître, mais elle y a envoyé Zamore.

—Pourquoi faire?

—Pour y attendre le roi.

—Ah! ah! fit Louis XV, on te commet le soin de me recevoir. C'est charmant, la société de Zamore. Merci, comtesse, merci.

Et le roi se leva un peu dépité.

—Oh non, dit le négrillon, le roi n'aura pas la société de Zamore.

—Et pourquoi?

—Parce que Zamore s'en va.

—Et où vas-tu?

—A Paris.

—Alors, je vais rester seul. De mieux en mieux. Mais que vas-tu faire, à Paris?

—Rejoindre maîtresse Barry et lui dire que le roi est à Luciennes.

—Ah! ah! la comtesse t'a chargé de me dire cela alors?

—Oui, maître.

—Et elle n'a pas dit ce que je ferais en attendant?

—Elle a dit que tu dormirais.

—Au fait, pensa le roi, c'est qu'elle ne va pas tarder, et qu'elle a quelque nouvelle surprise à me faire. Puis tout haut:

—Pars donc vite, et ramène la comtesse.... Mais, à propos, comment t'en vas-tu?

—Sur le grand cheval blanc, avec la housse rouge.

—Et combien de temps faut-il au grand cheval blanc pour aller à Paris?

—Je ne sais pas, dit le nègre, mais il va vite, vite, vite. Zamore aime à aller vite.

—Allons, c'est encore bien heureux que Zamore aime à aller vite.

Et il se mit à la fenêtre pour voir partir Zamore.

Un grand valet-de-pied le hissa sur le cheval, et, avec cette heureuse ignorance du danger qui appartient particulièrement à l'enfance, le négrillon partit au galop, accroupi sur sa gigantesque monture.

Le roi, demeuré seul, demanda au valet-de-pied s'il y avait quelque chose de nouveau à voir à Luciennes.

—Il y a, répondit le serviteur, M. Boucher, qui peint le grand cabinet de Mme la comtesse.

—Ah! Boucher.—Ce pauvre bon Boucher, il est ici, dit le roi avec une espèce de satisfaction, et où cela, dites-vous?

—Au pavillon, dans le cabinet; Sa Majesté désire-t-elle que je la conduise près de M. Boucher?

—Non, fit le roi; non, décidément, j'aime mieux aller voir les carpes. Donnez-moi un couteau.

—Un couteau, sire?

—Oui, et un gros pain.

Le valet revint, portant sur un plat de fayence du Japon un gros pain rond dans lequel était fiché un couteau long et tranchant.

Le roi fit signe au valet de l'accompagner et se dirigea, satisfait, vers l'étang.

C'était une tradition de famille que de donner à manger aux carpes. Le grand roi n'y manquait pas un seul jour.

Louis XV s'assit sur un banc de mousse d'où la vue était charmante.

Elle embrassait le petit lac d'abord, avec ses rives gazonnées; au-delà, le village planté entre les deux collines, dont l'une, celle de l'ouest, sélève à pic comme la Roche moussue de Virgile, de sorte que les maisons couvertes de chaume qu'elle supporte semblent des jouets d'enfans emballés dans une boite pleine de fougère.

Plus loin, les pignons de Saint-Germain, ses escaliers gigantesques, et les touffes infinies de sa terrasse; plus loin encore, les coteaux bleus de Saunois et de Cormeilles, enfin, un ciel teinté de rose et de gris, enfermant tout cela comme eût fait une magnifique coupe de cuivre.

Le temps était orageux, le feuillage tranchait en noir sur les prés d'un vert tendre; l'eau, immobile et unie comme une vaste surface d'huile, se troublait parfois tout à coup quand, de ses profondeurs glauques, quelque poisson, pareil à un éclat d'argent, s'élançait pour saisir la mouche des étangs traînant ses longues pattes sur l'eau.

Alors, de grands cercles tremblottans s'élargissaient à la surface du lac, et moiraient toute la nappe de cercles blancs mêlés de cercles noirs.

On voyait aussi sur les bords s'élever les museaux énormes des poissons silencieux qui, sûrs de n'avoir jamais à rencontrer ni l'hameçon ni la maille, venaient sucer les treffles pendans et regarder de leurs gros yeux fixes, qui ne semblent pas voir, les petits lézards gris et les grenouilles vertes s'ébattant parmi les joncs.

Quand le roi, en homme qui sait comment on perd son temps, eut regardé le paysage par tous les coins, compté les maisons du village et les villages de la perspective, il prit le pain dans l'assiette déposée à côté de lui, et se mit à le couper par grosses bouchées.

Les carpes entendirent crier le fer sur la croûte, et familiarisées avec ce bruit qui leur annonçait le dîner, elles vinrent autant et aussi près qu'il était possible, se montrer à Sa Majesté, pour qu'il lui plût de leur octroyer le repas quotidien. Elles en faisaient autant pour le premier valet de pied, mais le roi crut naturellement qu'elles se mettaient en frais pour lui.

Il jeta l'un après l'autre les morceaux de pain qui, plongeant d'abord, puis revenant ensuite à la surface du lac, étaient disputés quelque temps, puis tout à coup s'émiettaient, dissous par l'eau, disparaissaient en un instant.

C'était en effet un assez curieux et assez amusant spectacle, que celui de toutes ces croûtes poussées par des museaux invisibles, et s'agitant sur l'eau jusqu'au moment où elles s'engloutissaient pour toujours.

Au bout d'une demi-heure, Sa Majesté qui avait eu la patience de couper cent morceaux de pain, à peu près, avait la satisfaction de n'en plus voir surnager un seul.

Mais aussi, alors, le roi s'ennuya, et se rappela que M. Boucher pouvait lui offrir une distraction secondaire; cette distraction était moins piquante que celle des carpes, c'est vrai, mais, à la campagne, on prend ce qu'on trouve.

Louis XV se dirigea donc vers le pavillon. Boucher était déjà prévenu. Tout en peignant, ou plutôt tout en faisant semblant de peindre, il suivait le roi des yeux: il le vit s'acheminer vers le pavillon, et, tout joyeux, rajusta son jabot, tira ses manchettes, et monta sur son échelle, car on lui avait bien recommandé de n'avoir l'air d'ignorer que le roi fût à Luciennes. Il entendit le parquet crier sous les pas du maître, et se mit à biéroter un amour joufflu, dérobant une rose à une jeune bergère vêtue d'un corset de satin bleu, et coiffée d'un chapeau de paille. La main lui tremblait, le cœur lui battait.

Louis XV s'arrêta sur le seuil.

—Ah! monsieur Boucher, lui dit-il, comme vous sentez la térébenthine!

Et il passa outre.

Le pauvre Boucher, si peu artiste que fût le roi, s'attendait à une autre compliment et faillit tomber de son échelle.

Il descendit et s'en alla les larmes aux yeux, sans gratter sa palette et sans laver ses pinceaux, ce qu'il ne manquait pas cependant de faire chaque soir.

Sa Majesté tira sa montre. Il était sept heures.

Louis XV rentra au château, lutina le singe, fit parler la perruche, et tira des étagères, les unes après les autres, toutes les chinoiseries qu'elles contenaient.

La nuit vint.

Sa Majesté n'aimait pas les appartemens obscurs; on alluma.

Mais elle n'aimait pas davantage la solitude.

—Mes chevaux dans un quart d'heure, dit le roi.

—Ma foi, ajouta-t-il, je lui donne encore un quart-d'heure, pas une minute de plus.

Et Louis XV se coucha sur le sofa en face de la cheminée, se donnant pour tâche d'attendre que les quinze minutes, c'est à dire neuf cents secondes fussent écoulées.

Au quatre centième battement du balancier de la pendule, laquelle représentait un éléphant bleu monté par une sultane rose, Sa Majesté dormait.

Comme on le pense, le laquais qui venait pour annoncer que la voiture était prête, le voyant dormir, se garda bien de l'éveiller. Il résulta de cette attention pour l'auguste sommeil, qu'en s'éveillant tout seul, le roi vit en face de lui Mme Dubarry fort peu endormie, à ce qu'il paraissait du moins, et qui le regardait avec de grands yeux. Zamore, à l'angle de la porte, attendait le premier ordre.

—Ah! vous voilà, comtesse, dit le roi en restant assis, mais en reprenant la position verticale.

—Mais oui, sire, me voilà, et depuis fort longtemps même, dit la comtesse.

—Oh! c'est à dire, depuis longtemps....

—Dam! depuis une heure au moins. Oh! comme Votre Majesté dort.

—Ma foi, écoutez donc, comtesse, vous n'étiez point là et je m'ennuyais fort, puis je dors si mal la nuit. Savez-vous que j'allais partir?

—Oui, j'ai vu les chevaux de Votre Majesté attelés.

Le roi regarda la pendule.

—Oh! mais, dix heures et demie, dit-il, j'ai dormi près de trois heures.

—Tout autant, sire; dites qu'on ne dort pas bien à Luciennes.

—Ma foi si! Mais que diable vois-je là! s'écria le roi en apercevant Zamore.

—Vous voyez le gouverneur de Luciennes, sire.

—Pas encore, pas encore, dit le roi en riant, comment ce drôle la porte l'uniforme avant d'être nommé, il compte donc bien sur ma parole?

—Sire, votre parole est sacrée, et nous avons tous le droit de compter dessus. Mais Zamore a plus que votre parole ou plutôt moins que votre parole, sire, il a son brevet.

—Comment?

—Le vice chancelier me l'a envoyé le voici. Maintenant le serment est la seule formalité qui manque à son installation, faites-le jurer vite, et qu'il nous garde.

—Approchez, monsieur le gouverneur, dit le roi.

Zamore s'approcha, il était vêtu d'un habit d'uniforme, à collet brodé, portant les épaulettes de capitaine, la culotte courte, les bas de soie et l'épée en broche. Il marchait raide et compassé, un énorme chapeau à trois cornes sous le bras.

—Saura-t-il jurer seulement? dit le roi.

—Oh! que oui; essayez, sire.

—Avancez à l'ordre, dit le roi regardant curieusement cette noire poupée.

—A genoux, dit la comtesse.

—Prêtez serment, ajouta Louis XV.

L'enfant posa une main sur son cœur, l'autre dans les mains du roi et dit:

—Je jure foi et hommage à mon maître et à ma maîtresse; je jure de défendre jusqu'à la mort le château dont on me confie la garde, et d'en manger jusqu'au dernier pot de confiture avant que de me rendre si l'on m'attaquait.

Le roi se mit à rire tant de la formule du serment que du sérieux avec lequel Zamore le prononçait.

—En revanche de ce serment, répliqua-t-il en reprenant la gravité convenable, je vous confère, monsieur le gouverneur, le droit souverain, droit de haute et basse justice, sur tous ceux qui habitent l'air, la terre, le feu et l'eau de ce palais.

—Merci, maître, dit Zamore en se relevant.

—Et maintenant, dit le roi, va promener ton bel habit aux cuisines et laisse-nous tranquilles. Va.

Zamore sortit.

Comme Zamore sortait par une porte, Chon entrait par l'autre.

—Ah! vous voilà petite Chon. Bonjour, Chon.

Le roi l'attira sur ses genoux et l'embrassa.

—Voyons, ma petite Chon, continua-t-il, tu vas me dire la vérité, toi.

—Ah! prenez garde, sire, dit Chon, vous tombez mal. La vérité! je crois que ce serait la première fois de ma vie. Si vous voulez savoir la vérité, adressez-vous à Jeanne; elle ne sait pas mentir, elle.

—Est-ce vrai, comtesse?

—Sire, Chon a trop bonne opinion de moi. L'exemple m'a perdu, et depuis ce soir surtout, je suis décidée à mentir comme une vraie comtesse, si la vérité n'est pas bonne à dire.

—Ah! dit le roi, il paraît que Chon a quelque chose à me cacher.

—Ma foi! non.

—Quelque petit duc, quelque petit marquis, quelque petit vicomte que l'on aura allé voir.

—Je ne crois pas, répliqua la comtesse.

—Qu'en dit Chon?

—Nous ne croyons pas, sire.

—Il faudra que je me fasse faire là-dessus un rapport de la police.

—De celle de M. de Sartines ou de la mienne?

—De celle de M. de Sartines.

—Combien le paierez-vous?

—S'il me dit des choses curieuses, je ne marchanderai pas.

—Alors donnez la préférence à ma police, et prenez mon rapport. Je vous servirai.... royalement.

—Vous vous vendrez vous-même?

—Pourquoi pas, si la somme vaut le secret.

—Eh bien! soit! Voyons le rapport. Mais surtout pas de mensonges.

—La France, vous m'insultez.

—Je veux dire pas de détours.

—Eh bien! sire, apprêtez les fonds, voici le rapport.

—J'y suis, dit le roi en faisant sonner quelques pièces d'or au fond de sa poche.

—D'abord, la comtesse, Mme Dubarry, a été vue à Paris vers deux heures de l'après-midi.

—Après, après; je sais cela.

—Rue de Valois.

—Je ne dis pas non.

—Vers six heures Zamore est venu l'y rejoindre.

—C'est encore possible; mais qu'allait faire Mme Dubarry, rue de Valois?

—Elle allait chez elle.

—Je comprends bien; mais pourquoi allait-elle chez elle.

—Pour attendre sa marraine.

—Sa marraine! dit le roi avec une grimace qu'il ne put dissimuler tout à fait; elle va donc se faire baptiser?

—Oui, sire, sur les grands fonds de Versailles.

—Ma foi, elle a tort; le paganisme lui allait si bien.

—Que voulez-vous, sire; vous savez le proverbe: On veut avoir ce qu'on n'a pas.

—De sorte que nous voulons avoir une marraine?

—Et nous l'avons, sire.

Le roi tressaillit et haussa les épaules.

—J'aime beaucoup ce mouvement, sire; il me prouve que Votre Majesté serait désespérée de voir la défaite des Grammont, des Guémenée et de toutes les bégueules de la cour.

—Plaît-il?

—Sans doute, vous vous liguez avec tous ces gens-là!

—Je me ligue?.. Comtesse, apprenez une chose, c'est que le roi ne se ligue qu'avec des rois.

—C'est vrai; mais tous vos rois sont les amis de M. de Choiseul.

—Revenons à votre marraine, comtesse.

—J'aime mieux cela, sire.

—Vous êtes donc parvenue à en fabriquer une?

—Je l'ai bien trouvée toute faite, et de bonne façon, encore, une comtesse de Béarn, famille de prince qui ont régné; rien que cela. Celle-là ne déshonorera pas l'alliée des alliés des Stuarts, j'espère.

—La comtesse de Béarn? fit le roi avec surprise; je n'en connais qu'une qui doit habiter du côté de Verdun.

—C'est celle-là même; elle a fait le voyage tout exprès.

—Et elle vous donnera la main?

—Les deux mains.

—Et quand cela?

—Demain, à onze heures du matin, elle [illegible] l'honneur d'être reçue en audience secrète [illegible] même temps et la question n'est pas [illegible] elle demandera au roi de fixer son jour [illegible] fixera le plus rapproché possible, n'est-ce [illegible] sieur la France?

Le roi se prit à rire, mais sans franchise. [illegible] dit-il en [illegible]

[illegible]

—[illegible] heures! s'écria-t-[illegible] l'heure du déjeuner [illegible]

(*La suite à demain.*)

☞ ATTENTION. Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt général du Remède Magique de Dalley, 36, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre [illegible], Extrait de Salsepareille, Parfumerie de cheveux, Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays pour les hémorroides, remède contre la migraine, remède de Bernard contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, Vertus pour les [illegible], Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

☞ Le navire paquebot WABASH, capt. Hathaway, de New York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. W. STANTON & Co.
1 sept coin Magasins et Lafayette

AVIS AUX PROFESSEURS.
EN s'adressant à M. LELIEVRE, libraire, encoignure Ste.-Anne et Condé, on pourrait traiter pour une INSTITUTION qui offre quelques avantages.
1er sept—6

BOTTES, Souliers et Brodequins—Maintenant en débarquement—150 caisses directement des manufactures, à vendre à des conditions avantageuses par
FROST & Co. 40, Magasins
2 sept

BOTTES, Souliers et Brodequins—156 caisses en débarquement des navires Oneco, Shaw et Wm Goddard, comprenant un assortiment complet pour la saison, à vendre par G. W. DUNBAR,
2 sept 30 Douane

EN débarquement du navire Diogenes, de Marseille:
110 barriques vin rouge,
100 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton & Co,
200 dito salaisons, olives, anchois, capres, &c.
200 dito eau fleur d'oranger—a vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
2 sept 34, Vieille Levée

BOUCHONS—20 balles diverses qualités, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
2 sept 34, Vieille Levée

CHANGE sur France, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
2 sept 90, St. Louis

EN débarquement du navire Diogene, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné,
50 barriques vin rouge de la marque Bandol.
2 sept AUG. MOLIER, 90, St. Louis

BUREAU TERRIER—NLLE.-ORLEANS.
LE Bureau du Régistre des Terres publiques des Etats-Unis, à la Nouvelle-Orléans, a été transféré au No. 40, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.
Nlle. Orléans, le 21 aout 1846.
1 sept—3 LOUIS ST. MARTIN, Register.

AUX HABITANS SUCRIERS.
CHAUDIERES à sucre en fer fogé, venant des forges d'Edwin Maw de Liverpool, de différentes dimensions, à vendre par [1 sept] WYLIE & EGANA.

DESIRANT offrir publiquement mes remerciements au Docteur Duboisy pour les soins qu'il a donnés à ma domestique, malade d'une plaie cancéreuse au dernier degré, qui avait envahi toute la jambe, depuis la pointe du pied jusqu'à l'aine et qu'il a guéri parfaitement dans cinq semaines, après une opération délicate faite en présence du docteur Petit, permettez-moi, M. le rédacteur, d'avoir recours à votre journal.
M. MATIVON, Entrepreneur,
1er sept—3 Enc. Claiborne et Kerlerec.

A VENDRE, en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux
36 barriques vin rouge ordinaire,
100 barils vin blanc,
40 barriques vin rouge médoc 1840,
25 caisses vin rouge Chateau Giscours 1840,
200 caisses absynthe, marque Sauvajol Bruneton & Co
50 do. Curaçao satin,
100 paniers guignolet d'Angers,
40 milliers bouchons à damejeannes,
60 milliers bouchons ordinaires pour vin,
1460 boites et 1/2 boites sardines à l'huile.
POUGET FILS,
1 sept 147, rue Royale entre St. Louis et Toulouse

DIVERS—250 sacs vieux café Java, du gouvernement,
400 colis sucre en pains, écrasé et en poudre,
100 colis thé impérial, en boites de 6, 12, 13 lb.
50 barriques riz de la Caroline,
100 caisses chandelles adamantines,
40 surons indigo, 200 milliers cigares
1200 caisses savon pâtre, de 2 boisseaux et demi,
100 sacs poivre 30 dito piment,
100 barillets maquereaux No. 3, à vendre en magasin, par NORCROSS & FOSDICK,
1 sept 40 Gravier

FONDS de la Banque des Citoyens à vendre en sommes à convenance, par LEOPOLD JEANNET,
1er sept 22, rue St Louis

SULFATE de Quinine français, en caisses de 50 onces à vendre par LEOPOLD JEANNET,
1er sept 22, rue St. Louis

SULFATE de Quinine, caisses de Sulfate de Quinine de Farr & Co, en débarquement du navire Robert Morris et à vendre par LEOPOLD JEANNET
1er sept 22, rue St. Louis

INDIGO de Guatemala—14 surons, à vendre par
LEOPOLD JEANNET
1 sept 22 St. Louis

TOILE de coton de la manufacture de Paterson New Jersey, pour voiles, tentes et prélats, à vendre par
1 sept LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis

SERRURES Françaises—Numéros assortis, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
1 sept 22 St. Louis

DAMEJEANNES Françaises de 5 gallons, à vendre à livrer, par LEOPOLD JEANNET,
1 sept 22 St. Louis

KIRSCH—24 caisses Kirsch Wasser et Liqueurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
1 sept 22 St. Louis

ON a besoin dans une Institution à Port Gibson, (Missi.) d'une dame capable d'enseigner le Français et de démontrer un peu de musique et de peinture. S'adresser à M. J. Harvee, Directeur de l'Institution. L'application devra être faite en français et anglais. Les services de cette dame sont réclamés pour commencer le 1er octobre prochain.
31 aout—12

CHAUX—300 barils de Thomaston, à $1 25 par baril, à vendre par ROBERT MURPHY,
31 aout 62 Vieille Levée

CIGARES—294,000 cigares assortis de qualités, en débarquement du brick Hope Howes, venant de la Havane et des marques suivantes:—General Taylor, capt Walker, Sol, Globo, Ca[illegible] Louisa, Senoritas, Mayor Rose, [illegible] Brown, Ras, Alto, &c., à vendre par
J. M. CABALLERO,
31 aout 32, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO & C.
31 aout 32, Vieille Levée

10 CAISSES confitures de la Havane,
5 barils pâté et gelée de Guava,
30 milliers regalias Dos Hermanas, en débarquement du brick Hayne de la Havane et à vendre par
31 aout B. VALLS, 26 Commune

☞ MEFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS.
LES soussignés conseillent à ceux qui achètent des cigares portant leur marque de "LA PALMA CELEBRADA," de se méfier de la contrefaçon qu'on s'en fait, attendu qu'il s'en vend à la Nouvelle-Orléans des cigares d'une qualité inférieure avec la prétendue marque susdite. A l'avenir les véritables cigares de cette marque seront mis dans une boite portant une étiquette avec une étampe gravée de ces mots "J. DE CASO & Co TO PREVENT FORGERY."
J. DE CASO & Co de la Havane
Fabricants de cigares de la Palma Celebrada
29 aout—9

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux
48 barriques vin rouge Montferrand,
12 do do St Emilion No. 3
4 do do St Emilion No. 2
4 do do St. Estephe Medoc
9 demi barriques vin rouge St. Emilion No 3
9 do do do St. Emilion No. 2
9 do do do St. Estèphe Médoc.
F. & J. LACOSTE,
29 aout 165 rue Royale

EN débarquement du navire Thracian, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
54 barriques vin rouge château de Segur,
32 balles bouchons fins de 30 milliers chaque,
215 paniers huile d'olive superfine.
4 caisses contenant chacune 25 paniers anisette superfine.
AUGUSTE MOLIER,
29 aout—10 90 rue St Louis

EN débarquement du navire THRACIAN, capitaine Rogers, venant de Bordeaux:
50 demi barriques vin blanc, Haut Barsac 1re qualité.
16 barriques vin rouge, 1re qualité,
40 do do qualité ordinaire.
50 paniers guignolet.
19 caisses de 12 bouteilles kirsch wasser.
5 do de 12 bocaux prunes sèches.
A vendre par DOMINIQUE LANATA,
29 aout. rue Jefferson, No. 9.

A VENDRE au débarquement du Thracian, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge.
100 demi do vin blanc.
Aussi en magasin:
83 caisses prunes sèches en bocaux.
50 caisses vin vieux, de Bordeaux, diverses marques
4 demi pipe vieille eau de-vie.
8 quarts do do do Magloy, 1825.
69 barriques vin rouge, qualité supérieure.
30 do bon vin pour familles
J. et J. TARDOS.
29 aout rue Conti, No. 15

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Thracian, venant de Bordeaux
50 barriques Vin rouge St. Julien;
25 dito do St. Estephe,
25 dito do Montferrand
30 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne
50 paniers anisette superfine.
29 aout V. DUDOUYT 1 Toulouse

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!
ON peut voir en ce moment, au DÉPOT DE CHEMISES DE LA NLLE. ORLEANS, No. 80, rue de Chartres, le plus grand assortiment de CHEMISES qui aient été importées en cette ville. Le propriétaire de l'établissement susdit, est actuellement à New York et comme le travail de l'atelier est entièrement sous son contrôle, les acheteurs peuvent être assurés que l'on y a eu un grand soin à confectionner dans le dernier goût et dans le style le plus FASHIONABLE, toute espèce de CHEMISES faites avec les meilleures étoffes.

Cet établissement ne s'occupant exclusivement que de la confection et de la vente de chemises, est à même de les vendre à au moins dix pour cent meilleur marché qu'aucune autre des maisons qui tiennent aussi que cet article.

Par de récents arrivages, MILLE DOUZAINES DE CHEMISES, formant un assortiment de vingt cinq différents genres, ont été reçues directement des ateliers. Les marchands de la ville et de la campagne, les habitants et tous ceux qui peuvent avoir besoin de cet article, feront bien de venir examiner cet assortiment avant de faire leurs achats ailleurs. ISAAC HART.
14 aout—1m 80, rue de Chartres

AVIS.
LE COMPROMIS qui existait entre les sieurs François PARA et GAMES, pour la cigarerie nommée *El Refugio de Para y Ca. de la Havana*, a de ce jour cessé d'exister. Le dit fabricant fait savoir à ceux qui voudront se procurer de ses cigares, qu'ils le trouveront au café de l'encoignure des rues St. Louis et Levée.

Dans le même établissement on recevra des ordres pour la fabrique à la Havane. Le propriétaire se charge d'expédier les dits cigares sous la condition que s'ils ne conviennent pas au demandeur il sera libre de les laisser pour son compte. 25 aout—6

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux
50 caisses fruits confits, de la nouvelle récolte,
15 do fruits assortis au jus do
10 do cerises à l'eau de vie do
10 do Marasquin de Zara,
10 do Absinthe suisse,
60 do Conserves alimentaires, petits pois, cepes à l'huile, pâtés truffés, &c.
200 do de 12 bouteilles vides.
LOREILHE & Co.
28 aout Encoignure Royale et Douane

[illegible] CABAL[illegible]

COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS.
Mardi soir, 1er septembre 1846.

Nous empruntons au *Commercial Times* les faits les plus importans et les chiffres de sa Revue de l'année commerciale, terminée le 31 aout 1846.

COTON—Les entrées dans notre port, à dater du 1er septembre 1845, forment un total de 1,057,390 balles, y compris 9,063 balles reçues de Mobile et de la Floride. Les exportations se sont élevées à 1,058,307 balles, ainsi réparties:

Grande Bretagne,	572,291	contre 585,988	en 1844 45
France,	157,356	125,020	
Nord de l'Europe,	28,367	33,035	
Autres ports étrangers,	76,762	92,458	
Cabotage,	223,508	148,215	

Pour arriver au chiffre exact de la récolte des Etats-Unis, en 1845 46, il faut en prenant le total des entrées dans nos ports, c'est à dire 2,082,674 balles, y ajouter environ 30,000 balles pour les arrivages par terre et le stock inférieur de la Georgie et de la Caroline du Sud, ce qui porte rait le total à 2,093,000 balles en y comprenant le produit du Texas, soit 30,000 balles en nombres ronds.

Pour donner, en peu de mots, une idée assez correcte des prix du marché et des opérations pendant l'année, nous avons dressé la table suivante qui indique à la fois, le prix, terme moyen des qualités *middling à fair*, ainsi que le taux du fret à Liverpool et au Hâvre, le 1er de chaque mois, et le nombre de balles vendues chaque mois.

	Middling fair	Ventes	Liverp.	Havre
Septembre	6⅞ @ 7⅛	27,000 balles	9/16	1c.
Octobre	6⅞ @ 8⅛	51,000	9/16	1⅛
Novembre	7— @ 8—	120,000	⅝	1—
Décembre	6⅞ @ 7⅞	66,000	9/16	1¼
Janvier	6⅞ @ 8—	94,000	7/16	1¼
Février	6⅞ @ 8—	149,000	7/16	⅞
Mars	6⅞ @ 8¼	147,000	½	1—
Avril	6⅞ @ 8⅛	98,000	½	1 1/16
Mai	6⅞ @ 8⅛	97,000	½	1⅛
Juin	6⅞ @ 8⅛	87,000	½	1⅛
Juillet	6⅞ @ 8⅛	94,000	½	1⅛
Aout	7— @ 8⅛	5,800	½	1⅛

La nouvelle récolte est très tardive. Pour le prouver, il suffit de citer le chiffre des arrivages cette année, jusqu'à ce jour, il est de 129 balles contre 6,846 l'année dernière. Quant à sa qualité, il est impossible de classer le nouveau coton au-dessus du middling.

SUCRE—Suivant des retours exacts, la récolte s'est élevée à 186,650 boucauts, auxquels il faut ajouter le stock en mains au 1er septembre 1845, de 2500 boucauts, dont on a disposé de la manière suivante: Exporté au Nord, y inclus ce qui a été expédié des Attakapas, 85,000 boucauts, consommation de la ville et du voisinage immédiat 25,000 boucauts, stock en mains dans l'Etat 3000 boucauts ce qui porte le montant du sucre pris pour les Etats de l'Ouest à 67,150 boucauts et accuse une augmentation sur l'année passée de 17,000 boucauts.

Comparée avec la récolte de 1844 estimée à 200,000 boucauts, celle ci laisse un déficit de 13,000 boucauts. Quant à la récolte prochaine il serait difficile de l'estimer, on peut cependant affirmer qu'elle est loin de se présenter d'une manière aussi favorable que l'année passée à pareille époque. Par suite du temps froid et sec qui a régné tout le printems, et des pluies qui n'ont cessé de tomber depuis le commencement d'août, la canne se trouve maintenant très arriérée, et par conséquent plus exposée aux conséquences funestes d'une gelée précoce. Ajoutons cependant qu'une plus grande quantité de terres ayant été mise en culture, cette circonstance pourra compenser le déficit qui résulterait d'un tems défavorable, tandis qu'au contraire si la saison est propice jusques à la fin, la récolte pourrait encore dépasser le chiffre de celle de l'année dernière.

Le nouveau tarif en fixant le droit sur le sucre à 30 pour cent *ad valorem*, a établi une différence de 1 1/2c par livre au préjudice du planteur, comparant ce droit à celui qui était fixé par le tarif de 1842, mais si cette mesure vient à être balancée par une réduction de droit semblable en Angleterre, et l'abolition de toute distinction entre le travail libre et le travail esclave, nous pouvons espérer que les prix se soutiendront aux taux de la dernière saison.

MELASSES—La quantité de mélasses produite la saison dernière, est estimée à 45 gallons par chaque 1000 livres de sucre, soit un peu plus de 8,000,000 de gallons. Le Nord, l'Ouest et le Sud ont figuré dans les achats dans une égale proportion, à un prix commun de 21 à 22 cents par gallon.

TABAC—Le montant total des arrivages dans ce port depuis le 1er septembre 1845, est de 71,535 boucauts contre 71,493 la saison précédente, ce qui fait une augmentation de 42 boucauts seulement. Ces 71,535 boucauts sont répartis comme suit: 10,000 boucauts tripes, 2,000 boucauts de tiges, et la balance qui est de 59,535 boucauts feuilles de tabac. Le stock actuellement en mains de 17,046 boucauts, est plus abondant qu'il ne l'est ordinairement à cette époque, mais la plus grande portion a passé en secondes mains, et il attendent que des moyens de transport.

Les exportations sont comme suit:

Angleterre,	24,467	contre	12,553	en 1844 et 45.
France,	4,995	"	9,012	
Nord de l'Europe,	12,936	"	19,051	
Autres ports Etrang.	12,447	"	11,029	
Cabotage,	7,217	"	17,033	
	62,132 b.		68,679	boucauts.

A la fin de l'année commerciale 1845, le stock de tabac en vente n'excédait pas 1500 boucauts; les prix étaient de: Inférieur, 1⅝ @ 2⅛c, ordinaire, 2⅞ @ 3; fair, 3⅞ @ 4; beau, 4⅛ @ 5, choix, 5⅛ @ 6 capes de cigares, 2⅞ @ 11 cents la livre.—L'année actuelle, 1846, se termine avec un stock en vente d'environ 1500 boucauts, composé en grande partie de *Refuse*, qualité peu en demande actuellement. Les cours des prix est de Inférieur 1⅝ @ 2; ordinaire 2⅞ @ 3⅝; fair, 3⅞ @ 3⅞; beau 4⅛ @ 4⅞; choix 5 @ 6; cape de cigarre, 2 @ 10c la livre. Il est à remarquer que la récolte de cette année 1845 46, a été d'une excellente qualité.

Une amélioration dans cette branche de notre commerce, c'est l'adoption par la dernière Législature, d'une nouvelle loi d'inspection, sous l'empire de laquelle nous devons espérer que nous verrons s'établir pour la Nouvelle-Orléans une réputation d'impartialité et d'intégrité qui donnera de nouveaux développemens à nos opérations.

Quant à la récolte prochaine, la saison est si peu avancée qu'aucun renseignement ne pourrait nous mettre à même d'en prédire ou l'importance ou la qualité.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur New York, Phillips, Galveston, Hawthorn & Woods
Barque Winslow, Hoffman, Brazos St Jago, capitaine
Brick Confidence, Cozzens, New York, A Kearney & co
Brick Albertina, Montgomery, Matagorda, J Alexander
Goel Eagle, Cobb, Pensacola, T C Twitchell

ARRIVÉS.

Goel Betsey, Berrille, de la côte.
Steamers Cora, Kimball, de Bayou Sara.
Yalabousha, Ankrim, de Shreveport.
Admiral, Hendricks, de St Louis.
Majestic, Ure, Baton Rouge.
Belle of Arkansas, Caldwell, Harrisonburg.

ÉCOLES PUBLIQUES
DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux dames et messieurs qui ont écrit à la direction des Ecoles Publiques pour être employés en qualité d'instituteurs, d'avoir à se présenter, vendredi prochain 4 du courant à 4 heures et demie P. M., à la salle du Conseil de la municipalité No. un, pour y être examinés.
Par ordre du comité d'examen.
2 sept JH. REYNES, Secrétaire.

ÉCOLES PUBLIQUES,
MUNICIPALITÉ No. UN.

CONFORMEMENT à l'article 1er section VII des règlemens, les vacances expirent, et les écoles seront ouvertes lundi, 7 septembre courant, à huit heures A. M.
Les parents et tuteurs sont priés de veiller à ce que leurs enfants s'y rendent avec exactitude. Le S. Intendant,
2 sept. G. BELLANGER.

☞ AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre le brick espagnol CECILIA, (ayant relaché dans ce port en détresse) sont priés d'envoyer leurs comptes sans délai au bureau de GORDON PLUMMER,
21, rue Royale, ou à J. N. RICULFI,
2 sept.—3f. 15, rue Commune.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle Orléans, 1er septembre 1846.
LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le fond capital, provenant des bénéfices des six derniers mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, le lundi 14 courant. R. J. PALFREY,
2 sept—☞ caissier

EN débarquement du navire Wm Engs, et de la barque Bachelor:
150 caisses Harengs No. 1, de Magdalen,
150 caisses idem sans écailles,
100 caisses de 4 tambours morue,
5 barils et 5 demi barils saumon No. 1, pêchés cette année,
125 douzaines seaux peints, 10 barriques et 10 barils saleratus,
5 caisses et 10 demi barils sucre en pain, 10 barils sucre brisé, et 10 do. en poudre, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
2 sept 40, Commune

EN débarquement du brick Pinindes, les articles suivans dans des boites hermétiquement fermées:
635 boites homards, d'une livre; 500 dito homards, de 2 livres; 130 boites saumons au naturel, de 5 livres; 100 do au vinaigre, de 2 livres; 400 do à l'huile; 150 do moules, 100 do aloses, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
2 sept 40, Commune

FARINE—300 barils de moulins de Saint Louis, nouvellement moulue, à vendre par
JAMES E WOODRUFF,
2 sept. 60, Camp

[illegible] JAMES E. WOODRUFF

[illegible] JAMES E. WOODRUFF

[illegible] JAMES [illegible]

SANGSUES.

35 MILLE Sangsues de première qualité, récemment arrivées par le brick P. Soulé, et à vendre dans le prix de six à quinze cents, par L. DECOCHE, pharmacien
27 aout—1m encoignure Dumaine et Bourbon

EN magasin, d'importation récente
60 paniers huile d'olive de Plagnol,
50 caisses salaisons assorties, 20 do capres
20 caisses cornichons,
100 caisses liqueurs assorties, en grande, 1/2 et 1/4 de bouteilles,
30 caisses liqueurs superfines au noyau,
20 cais es Curaçao, 10 do Kirchwasser,
10 do Vermouth,
50 do Eau de fleurs d'oranger,
50 do Eau de Cologne, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36 Chartres

VINS de Bourgogne—25 caisses des meilleures marques, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

REÇU par les derniers arrivages du Havre, un nouvel assortiment de converts argentés au galvanisme par les procédés de MM. de Roultz & Elkington, à vendre par les soussignés seuls agens des propriétaires brevetés.
LOISON & SILVESTRE
1 sept 36, Chartres

CAFÉ RIO—400 sacs excellent café Rio vert, en oi en sacs, à vendre par J. W. STANTON & C
1 sept coin Magasins et Lafayette

EAU DE-VIE d'Alex. Seignette, en douane et avec droit au drawback—
5 demi pipes, et 5 quarts de pipes à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1 sept 36, rue de Chartres

ABSYNTHE—75 caisses absinthe suisse,
30 do do de Marseille, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
1 sept 36, Chartres

LIQUEURS du pays—150 barils N. O. et N. E. rhum, eau de vie, alcohol et esprits neutres, à vendre par
27 aout ROBERTS & HALL, 73 Magasins

SUIF—Une petite facture, à vendre par
ROBERTS & HALL,
27 aout 73 Magasins

VIN—150 barriques vin rouge, diverses qualités.
Vin rouge en grandes bouteilles, et demi bouteilles.
Vin blanc en demi bouteilles,
20 barils vin blanc, Haut Sauterne,
Vin blanc de Jurançon en grandes bouteilles,
Vin rouge en caisses, St Emilion, très vieux,
Vin rouge en caisses, bon ordinaire, capsulé et étiqueté
Bouchons de diverses qualités, longs et demi longs.
A vendre par B. TALAMON,
14 aout 80, rue St Louis.

PRUNES—30 caisses de 12 et 18 bocaux en débarquement du navire Thracian, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
24 aout 34 Vieille Levée

SALAISONS—150 caisses capres, olives et cornichons, en débarquement du navire Thracian, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
24 aout 34 Vieille Levée

VIN—15 barriques Montferrand, 8 dito St. Emilion, 12 dito Queyries, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
25 aout 34 Tchoupitoulas

HUILE d'Olive—90 caisses huile de Marseille marque de Plagnol, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
25 aout 34 Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE d'Emballage; 200 pièces toile et 230 rouleaux cordages, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
25 aout 34 Tchoupitoulas

MARCHANDISES D'AUTOMNE.
PAR le navire Geo. Stevens, de Liverpool, nous avons reçu quelques colis de très belles marchandises d'automne, sur lesquelles nous appelons l'attention des élégants de la ville. H. DE GOER & RIFFLARD,
20 aout 21, rue des Magasins

BOMBAZET noir—Quelques caisses Bombazet noir, qualité supérieure, en débarquement du navire Geo Stevens, de Liverpool, importé expressément pour ce marché, et à vendre en gros, à bas prix.
H. DE GOER & RIFFLARD,
20 aout 21, rue des Magasins

MERINOS anglais—En débarquement du Geo. Stevens, de Liverpool, six caisses Merinos anglais, couleur de fantaisie, à vendre à bas prix pour du comptant. H. DE GOER & RIFFLARD,
20 aout 21, rue des Magasins

EN débarquement du navire Geo. Stevens, de Liverpool, une caisse de damassés à dessins riches, d'un tout nouveau style, que l'on vendra en gros et à très bas prix. H. DE GOER & RIFFLARD
21 aout 21, Magasins

AUX MARCHANDS TAILLEURS—Les soussignés ont reçu par le navire Geo. Stevens, de Liverpool:
Deux caisses de tweeds anglais, 6/4, fantaisie.
Une caisse casimir à carreaux, de mode.
Une dito serge à dessins, de fantaisie.
Une dito étoffes à gilets, Marseille riche
H. DE GOER & RIFFLARD
20 aout 21 Magasins

PIQUÉ de Marseille—Nous appelons l'attention des détaillants sur les articles suivants:
Courtepointes de Marseille 10, 12 et 14/4,
Idem 6/4 pour berceaux, couvertures de toilettes en couleurs, 5/4. H. DE GOER & RIFFLARD,
20 aout 21, Magasins

CHAPEAUX DE PARIS.
MODE D'AUTOMNE.
LES soussignés ont reçu trois caisses de chapeaux feutre noir, nouveau style, qu'ils vendront à très bon marché pour le comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD.
6 aout 21 Magasins

EAU DE VIE de cognac et champagne de 1re, 2de et 3e qualités, de Pinet Castillon & Co, M. Castillon & J. J. Dupuy, Magloire, Otard Dupuy & Co, en futailles et caisses, à vendre par F. JORDY,
24 aout No. 10, rue Conti

VIN DE BORDEAUX—Graves, Montferrand, Queyries, St Julien, St Estephe, St Julien, Leoville, La tour et Chateau Margaux, en barriques et en caisses, à vendre par F. JORDY,
24 aout No. 10, rue Conti.

VIN BLANC—Haut Barsac et Haut Sauterne, en caisses, à vendre par F. JORDY,
24 aout No. 10, rue Conti.

CHAMPAGNE—De tous les crus et qualités de MM [illegible] Mareuil et de Loisson, en grandes et demi bouteilles, à vendre par F. JORDY,
24 aout No. 10, rue Conti.

LIQUEURS ASSORTIES—Absynthe, kirch, curaçao et gin [illegible] à vendre par F. JORDY,
24 aout No. 10, rue Conti

CIGARES DE LA HAVANE—150,000 Regalias marques assorties, en débarquement du brick P. Soulé venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1 aout 26, Vieille Levée

TABAC—254 balles tabac de Cuba et Vuelta de Abajo pour capes et tripes, en débarquement du brick P. Soulé venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
18 aout 26, Vieille Levée

SUCRE—176 caisses, en débarquement du brick P. Soulé venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1 aout 26, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—250 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par
L. CANTIN, 42 Gravier

RAISINS—200 caisses raisins Malaga, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
25 aout 42 Gravier

RAISINS—120 caisses Malaga supérieur, en grappes à vendre par L. CANTIN,
20 juil 24 Gravier

CIGARES de la Havane—400,000 cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No 11, rue Royale

THE FRAIS—1,200 paquets thé vert et noir, impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Pouchong, en caisses, demi-caisses et boites de quatre livres, à vendre par
30 juin ROBERTS & HALL, 73 Magasins

MACARONI ET VERMICELLE D'ITALIE de Gênes nouvellement reçus et à vendre par
LOREILHE & C.
19 aout Encoignure Royale et Douane

TRUFFES DU PERIGORD—500 boites, de première qualité, à vendre par LOREILHE & Co.
19 aout Encoignure Royale et Douane

ABRICOTS ET PRUNES à l'Eau de Vie—100 caisses à vendre par LOREILHE & Co.
19 aout Encoignure Royale et Douane

ABSINTHE SUISSE supérieure—75 caisses, à vendre par LOREILHE & Co,
19 aout Encoignure Royale et Douane

KIRSCH de la Forêt Noire—35 caisses, à vendre par
LOREILHE & Co,
19 aout Encoignure Royale et Douane

VINS BLANCS Sauternes et Barsac—125 barils, à vendre par LOREILHE & Co,
19 aout Encoignure Royale et Douane

VINS ROUGES EN BARRIQUES—250 barriques de diverses qualités, à vendre par
LOREILHE & Co.
19 aout Encoignure Royale et Douane

SARDINES A L'HUILE—1,000 boites de la marque de Joseph Peneau, à vendre par
LOREILHE & Co.
19 aout Encoignure Royale et Douane

VINS EN CAISSES—500 caisses de diverses qualités et des meilleurs crus de Bordeaux, à vendre par
LOREILHE & Co,
19 aout Encoignure Royale et Douane

OLIVES DE AMELOT—30 caisses, à vendre par
LOREILHE & Co,
19 aout Encoignure Royale et Douane

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Darbigny et Roman, Une JUMENT noire, le front blanc, trois pieds blancs, étampée sur l'épaule droite JHB, se touchant l'un et l'autre, sans aucune autre marque ni étampe apparente, et son suivant.

Une JUMENT rouge, une étoile au front, un pied de derrière blanc, étampée sur la hanche droite D I, sans aucune autre marque ni étampe apparente, et son suivant.

Un CHEVAL gris, borgne de l'œil gauche, ayant la jambe croche de devant, marque de harnais, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 14 septembre, les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUBEL,
1 sept—10 Gardien des Epaves

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Le mulâtre EDOUARD, parti marron le 2 courant de l'habitation de M. Jos. E. Whiting, près Plaquemines, qui fut pris le 27 courant et mis à bord du steamer Rainbow pour être rendu à son maître, est parvenu à s'échapper du bord du steamer le même après midi. C'est un assez joli mulâtre, de la taille d'environ 4 pieds 11 pouces, agé de 19 à 20 ans, ayant le regard en-dessous lorsqu'on lui parle rarement. Il parle anglais et français. La récompense dessus sera donnée à quiconque le ramènera à
McCALL & ADAMS,
31 aout—☞ 62 Gravier

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron vers le 15 juillet dernier le jeune griffe EMANUEL, agé d'environ 21 ans, taille trapue, et parlant anglais et français. Il a les épaules rondes, marche lentement, et lorsqu'on lui adresse la parole, il répond avec lenteur. La récompense susdite sera payée à celui qui le délivrera à la geôle de la Seconde Municipalité et s'adressera au soussigné, encoignure des rues Market et Religieuses.
Cet esclave a été vu dans les environs de la caverne.
17 aout—☞ W. BARNES.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.
ABSENT de l'habitation du soussigné, à Madisonville, depuis samedi dernier, le nègre SAM, âgé d'environ trente ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, mince, mais bien fait. Il parle l'anglais et le français, a le regard un peu en-dessous [illegible]

[illegible]